

ARRETE DU MAIRE NUMERO 2025-135

Le Maire de Tinquieux,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2213.1,

Vu la demande présentée par l'entreprise CONSTRUCTEL concernant des travaux d'enlèvement des câbles de cuivre avec ouverture de plaques de chambres sur trottoir (réaménagement du réseau télécom) rue Pasteur, avenue Paul Vaillant Couturier et rue Pierre Destouches à Tinquieux,

Considérant qu'il y a lieu, pour permettre le bon déroulement des travaux, de réglementer temporairement la circulation et le stationnement dans ce secteur à Tinquieux,

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 12 mai au 23 mai 2025, l'entreprise CONSTRUCTEL est autorisée à réaliser pour le compte de Orange des travaux d'enlèvement des câbles de cuivre avec ouverture de plaques de chambres sur trottoir (réaménagement du réseau télécom) rue Pasteur, avenue Paul Vaillant Couturier et rue Pierre Destouches à Tinquieux. Le stationnement sera interdit à hauteur des travaux. La chaussée sera rétrécie et la circulation alternée. La vitesse dans ce secteur sera limitée à 30 km/h. Le cheminement des piétons sera dévié et leur sécurité devra être assurée. L'accessibilité des secours et des services est maintenue.

ARTICLE 2 : Cette réglementation sera matérialisée, conformément aux arrêtés interministériels, par des panneaux réglementaires qui seront implantés aux endroits susvisés.

ARTICLE 3 : L'entreprise CONSTRUCTEL sera responsable, de jour comme de nuit, de la pose et du maintien en bon état de la signalisation.

ARTICLE 4 : Toutes infractions au présent arrêté seront constatées au moyen de procès-verbaux dressés par tout agent de l'autorité ayant qualité à cet effet et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur. Notamment tout véhicule constaté en stationnement irrégulier, abusif, gênant ou dangereux sur voie publique, pourra être mis en fourrière.

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commissaire Central de Police de Reims,
Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de Reims,
Messieurs les Agents de la Police Municipale,
L'entreprise SUEZ,
CITURA,
L'entreprise CONSTRUCTEL.

Fait à Tinquieux le 18 avril 2025.

Le Maire,



Jean-Pierre FORTUNÉ